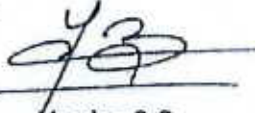


 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Plan communal de sauvegarde	Délibération du Conseil Date :  Version 2.C
INTRODUCTION		

Risque

TERRORISME

La France sera confrontée durablement à un nouveau risque majeur dans les années à venir. Le fanatisme, la folie des Hommes les rendent de plus en plus radicaux non seulement en paroles mais surtout dans les actes.

Les attentats récents à Charlie Hebdo en janvier 2015 puis au Bataclan en novembre 2015, suivis de l'attentat de Nice le 14 juillet 2016, obligent les municipalités à se préparer à vivre des événements qui ne devraient jamais survenir mais qui font partie maintenant de notre vie.

Être prêt à toute éventualité, c'est aussi garantir à nos population un traitement de la crise le plus efficacement possible.



Mnirip rif> Raint.Mammpe REPUBLIQUE FRANÇAISE	Plan communal de sauvegarde Risque TERRORISME	Deliberation du Conseil Date : dd/ m/2016
Fiche-réflexe	Niveau unique	Version 1,A

Seuil d'alerte : Rouge



Introduction

La France est confrontée aujourd'hui à des événements qui conduisent le gouvernement et les collectivités locales à **mettre en place des dispositions et des dispositifs de prévention et d'alerte propre à rassurer la population, rassurer les élus et rendre plus efficace l'action des intervenants en cas d'attentat ou d'événements exceptionnels**. La coordination de tous les acteurs est fondamentale pour la pleine réussite des actions mises en place, **le rôle de chacun devant être connu et respecté**.

Si la probabilité qu'un tel événement se produise sur notre territoire communal reste très faible, le risque «zéro» n'existe malheureusement pas. Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires et suffisantes dans le cadre de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour être prêt le Jour ou une telle éventualité arriverait, ce que personne ne souhaite.

Recensement des lieux à risque

Mairie - horaire d'ouverture au public : 09h00 à 12h00 / 15h00 à 17h30 - Horaire de présence des agents : 08h30 à 12h00 / 13h30 à 17h30

Agence Postale Communale : Jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h le samedi de 9h à 12h -

Bibliothèque (dans MLC) - Jours d'ouverture : Mercredi de 15h à 18h et samedi : 14h à 16h

Bâtiment « Périscolaire : Restauration scolaire et salle de périscolaire

Ecole maternelle - Horaire de présence de tout ou partie des enfants: 07h00 à 19h00

Ecole B. Plassard - Horaire de présence de tout ou partie des enfants : 07h00 à 16h15

Ecole H. Geoffroy - Horaire de présence de tout ou partie des enfants: 07h00 à 19h00

Ecole Régionale du 1^{er} degré- Ouvert du lundi au vendredi - Ecole réduite à un internat

Maison des Loisirs et de la Culture (MLC)- Diverses activités associatives en semaine, animations en fin de semaine -

Salle a vocation sportive« Les Guettes » : Diverses activités associatives en semaine

Eglise - Office une fois par mois, le dimanche à 17h30

Crèche collective - Equipement communautaire - Jours d'ouverture : du lundi au vendredi - Horaire d'ouverture : 07h30 à 18h00

Ecole de coiffure « Lineane » - Etablissement scolaire privé - Jours d'ouverture : du lundi au vendredi - Horaire d'ouverture : 08h30 à 17h30

EHPAD« La Canopée» - Etablissement de santé privé pour les personnes âgées - ouvert 365/7/24

Place de la Bosse - Lieu de manifestations occasionnelles (fête patronale, etc.) - Lieu de festival occasionnel (Fête de la musique, etc.)

Relations avec les partenaires externes

Le maire assure les liens entre l'Autorité préfectorale et tous les acteurs qui seraient amenés à être déployés sur notre territoire en cas de nécessité et la commune. Si le maire doit s'absenter, il désigne un nouvel interlocuteur unique local pour le remplacer. Au retour du maire, celui-ci reprend l'ensemble de ses prérogatives dès son arrivée. La personne qui rend ses prérogatives fait un point de la situation au maire.



Répertoire téléphonique

QUI ?	ADRESSE	N° DE TELEPHONE	COMMENTAIRE(S)
Ecole maternelle	11 rue du Capitaine Ballot	01 64 23 09 20	Enfants de 3 à 6 ans.
Ecole primaire B. Plassard	2 rue des Ecoles	01 64 23 24 60	Enfants des classes de CE2 au CM2 (8 à 10/11 ans).
Ecole primaire H. Geoffroy	13 rue du Capitaine Ballot	01 60 70 54 35	Enfants de 6 à 10/11 ans des classes de CP au CM2 Une classe d'intégration ULIS dans l'école.
Ecole Régionale du Premier Degré	13 rue du Capitaine Ballot	01 60 70 57 87	Réduite à l'internat. Les enfants fréquentent les écoles primaires de la commune
Ecole privée LINEANE	6 rue Jean Jaurès	01 64 23 19 11	Ecole privée de coiffure et d'esthétique.
Maison des Loisirs et de la Culture	49 rue Victor Hugo		Accueil des associations et des soirées privées
Bibliothèque	49 rue Victor Hugo	09 65 28 66 57	N'est pas ouverte au public lecteur tous les jours.
Salle à Vocation Sportive « Les Guettes »	136 rue Gambetta	01 64 22 02 78	Activité quotidienne du lundi au samedi. Le dimanche occasionnellement.
EHPAD « La Canopée »	6 rue de la Gare	01 60 70 50 70	81 chambres. Une unité ALZHEIMER.
Agence Postale Communale	2 rue Grande		Ouvert tous les jours à des horaires différents.
Restauration Scolaire et bâtiment Périscolaire	11 bis rue du Capitaine Ballot		Ouvert du lundi au vendredi

Les numéros de téléphone d'urgence dans le cadre de l'activation du PCS se trouvent en début du document principal.

Organisation interne

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire {Directeur des Operations de Secours - DOS}	Déclenchement du dispositif et convocation de la Cellule de crise (PCC) Le Directeur Général des Services ouvre un registre de main courante spécifique et organise le PCC pour cette circonstance.	Maire DGS
Maire (DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « Opération » Lieu : Mairie - Bat. B (Poste de Commandement Communal -PCC) ou M.L.C en fonction de la situation ou tout autre lieu qui s'avérerait plus approprié	Maire (DOS) 1^{er} adjoint (DOP) Conseiller Municipal chargé de la Communication (RCOM) Directeur Général (DGS- RAC) Responsable des bâtiments (DST-REOP) Entreprise de communication (CCOM)
Maire (DOS) DGS (RAC)	COMPOSE LE 17 - Appeler le Commandant EF du CSP de Moret-sur-Loing - Prévenir le sous-préfet de Fontainebleau - Prévenir le Directeur Départemental de la Sécurité Publique - Prévenir le Responsable des bâtiments - Prévenir toutes personnes qui pourraient être impactées (écoles, associations, etc.)	L'information peut être diffusée sous toute forme disponible et appropriée (verbale, téléphonique, texte, mégaphone, panneau lumineux, affichage, etc.)
1^{er} Adjoint (Directeur des Operations - DOP) Responsable des bâtiments (Responsable Opérationnel - REOP) Policier municipal	Organisent la sécurisation des abords de l'attentat ou de l'évènement. - Mise en place : - Barrières d'éloignement - Barrières anti-intrusion - Prévenir : - les riverains (par tous moyens connus y compris « sonalerte ») - les différents acteurs (autorités, membres de l'exécutif, agent communaux concernés) Se mettent à la disposition des Autorités (DOS départemental, DOS local, Police nationale, SDIS) Le Préfet s'il est présent, le sous-préfet s'il est présent, la maire sont les seules personnes, dans l'ordre énuméré, habilitées à donner des instructions ou des ordres En présence d'une autorité préfectorale, le maire délégué son autorité sur les Agents communaux réquisitionnés pour la circonstance.	1^{er} adjoint Services techniques Police municipale

Responsable	Action	Personnes concernées
Conseiller Municipal chargé de la communication Entreprise de communication	Mettre en place un centre de presse pour échanger avec les médias. Rédiger les communiqués de presse et les transmettre après validation par DOS départemental (Préfet) et DOS local (Maire)	Médias (journaux, télévision, Internet, etc...) Population
Directeur Général (RAC)	- Coordonne les services locaux (agents de la commune) - Prévenir l'ensemble des membres du CODIR - Organise avec la responsable des services périscolaires l'évacuation dans le calme des écoles. (Les parents doivent être prévenus), en cas d'évènement dans une des écoles ou à la cantine. En attendant les parents, les écoliers sont dirigés vers la salle à Vocation Sportive « Les Guettes » ou vers la « Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) en fonction du lieu de l'attentat ou de l'évènement. Un autre lieu peut être déterminé en concertation avec les autorités préfectorales.	Membres du CODIR Sous-Préfet SG sous-préfecture SDIS CI de Champagne-sur-Seine Commissariat de Police
Maire (DOS)	Demande à la vice-président du CCAS de contacter : - La préfecture pour mettre en place un Centre d'Urgence Médico-Psychologique - Les associations caritatives (Croix-Rouge Française, ordre de MALT, etc...) Pour organiser la prise en charge des victimes	Vice-présidente du CCAS Responsable du CCAS
Vice-présidente du CCAS Responsable du CCAS	Recensement des lieux pour mise en place du CUMP Mise en place du CUMP Contacter les associations caritatives Tenir la liste des personnes à diriger vers le CUMP Contacter les médecins du secteur pour les informer de la situation et les prévenir qu'il y a des personnes qui peuvent avoir besoin d'une aide ponctuelle	Préfecture Associations caritatives Médecins Population

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (DOS)	Se met à la disposition des Autorités pour assurer la liaison entre les autorités et la commune. Il est le garant de la bonne exécution par les agents communaux, des ordres donnés.	

Les bons gestes en cas d'attentats ou d'intrusion malveillante

Vous êtes témoin d'un attentat	Se mettre à l'abri et composer le 17 (police secours) ou le 112 (numéro de secours) à partir d'un portable
	Ne pas déclencher l'alarme incendie
	Après avoir appelé les secours et / ou organisé l'évacuation des lieux, mettre son portable en mode silencieux ou l'éteindre. Ne pas le mettre en mode vibreur
	Si l'évacuation ou la fuite sont impossibles, se barricader à l'intérieur du lieu et obstruer avec tables, chaises, mobiliers, les portes d'accès de la pièce dans laquelle vous vous trouvez. Se tenir accroupis pour ne pas être vus. Ne pas paniquer. Les forces de police ont été prévenues. Tout est mis en œuvre pour régler la situation.

Prévention - Exercices

Des exercices dans les écoles communales sont réalisés plusieurs fois par an pour former les élèves à la prévention. Comme un jeu de rôle, ces exercices sont pédagogiques. (PPMS)

Des exercices seront réalisés durant l'année scolaire dans les services scolaires et périscolaires à compétence communale à chaque trimestre. Des exercices seront réalisés dans les services administratifs 2 fois par an inopinément.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER



Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (crouchez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraiez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



FAIRE FACE ENSEMBLE



République Française

Pour en savoir plus :

www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



Annexe 1 - Fiche-réflexe « Risque Terrorisme »

Message téléphonique ou messagerie instantanée portable

Le message adressé aux établissements quel qu'ils soient, doit comporter plusieurs informations indispensables à la bonne exécution des instructions et procédures établies par les différents partenaires.

La suite de cette annexe présente ces éléments par nature de l'établissement.

Nature de l'établissement	Éléments de message et réponses attendues
Etablissement scolaire	Indiquer les éléments suivants : 1) Nature de l'événement 2) Proximité de l'événement 3) Nombre d'élèves dans l'établissement 4) Nombre d'élèves hors établissement localisation (piscine, cours de récréation, sortie scolaire, etc.) 5) Nombre d'adultes dans l'établissement 6) Repérage d'individus dans l'établissement 7) Remarques complémentaires Ordonner une mesure de confinement : 1) Imposer une mesure de confinement 2) Attendre les consignes pour la fin de l'alerte par les autorités 3) , Demander de répéter la consigne pour s'assurer qu'elle a bien été comprise
Etablissement public	Indiquer les éléments suivants : 1) Nature de l'événement 2) Proximité de l'événement 3) Nombre de personnes dans l'établissement 4) Repérage d'individus dans l'établissement 5) Remarques complémentaires Ordonner une mesure de confinement : 1) Imposer une mesure de confinement 2) Attendre les consignes pour la fin de l'alerte par les autorités 3) Demander de répéter la consigne pour s'assurer qu'elle a bien été comprise

Nature de rétablissement	Éléments de message et réponses attendues
Autre établissement (commerce, administrés, etc.)	1) Informer les commerces et les riverains de la survenue d'un événement. 2) Demander de rester chez soi et de se barricader 3) Attendre les consignes des autorités pour sortir de chez soi et du commerce